



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DU 21 février 2023**

Auto-Saisine

Avis : Simple

DEMANDE

N° de dossier : PC 086 293 22 A 0002

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 11-janv.-23

Dossier suivi par : DDT86 - LAMA GHISING Magali

Nom du pétitionnaire : SERGIES SAS représenté par LECOMTE Hervé

Commune : VIVONNE

Document d'urbanisme en vigueur : PLU

Objet de la demande : Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une ancienne carrière réserve d'irrigation connectée au réseau accompagnée de locaux techniques accueillant les onduleurs et les transformateurs

PROJET

Caractéristiques du demandeur :

Qualité du demandeur :

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI NON
Si non, précisez :

Caractéristique du projet :

N°parcelle cadastrale : 0A 217 – 218 – 1250 – 1252

Construction / installation photovoltaïque : OUI NON

Surface projetée : 5 ha 30

Utilisation actuelle du sol : ancienne réserve d'irrigation

Justification du projet :

Le champ photovoltaïque au sol sera implanté sur une ancienne réserve d'irrigation dont l'ASA du Clain Moyen est propriétaire.

LOCALISATION DU PROJET

FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Vivonne - Section 0A - Parcelle 0217



VUE DE TABLE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Département

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

SCOT DU SEUIL DU POITOU

Parcelle classée A, A : Zone agricole

VIVONNE (86293)

Parcelle OA 0217

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VIVONNE, dont la dernière procédure a été approuvée le 01/10/2015.

- Zone classée A, A : Zone agricole
- Ensemble des pièces écrites >
- Téléchargez l'archive complète
- Plus d'informations
- Documents antérieurs

Certains informations font l'objet de restrictions de consultation et peuvent ne pas être affichées. Voir [FAQ](#)

Num : 01275336
Fax : 46447888



- Périmètre des communes
 - Formation végétale
 - Parcelles non concernées
- Formation végétale de plus de 5000 m²**
- Châtaigner
 - Chêne chêdus
 - Conifères
 - Douglas
 - Fauxlis
 - Mêle
 - Non concerné (Landes ou formation herbues)
 - Non renseigné (Forêt fermée sans couvert arboré)
 - Peuplier
 - Pin laricio, pin noir
 - Pin sylvestre
 - Pra mélangés
 - Robinier
 - Sapin, épicéa
- Aptitude agricole des sols**
- Classe I - de 100 à 80 points**
(sols à hautes potentialités convenant à toutes cultures)
- 100-80
 - 88-80
- Classe II - de 79 à 65 points** (sols à bonnes potentialités éventuellement des cultures peut être restreint en fonction des facteurs limitants)
- 78-75
 - 74-70
 - 69-65
 - 64-60
- Classe III - de 59 à 40 points** (sols à potentialités limitées où un ou plusieurs facteurs déterminants ont une action prépondérante)
- 59-50
 - 45-40
- Classe IV - de 38 à 0 points**
(sols à faibles ou très faibles potentialités)
- 38-30
 - 29-0
- Autre**
- Tourbes

Source : données géographiques de l'IGN
© IGN, 2014
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
Page 2/2



A217

Années de référence : Cadastre : 2021 Propriétaires : 2021 RPS : 2022

Communes : VYDNE

Parcelles : 0217

Exploitants Propriétaires Carte

Exploitants

La parcelle peut être à cheval sur plusieurs lots appartenant à plusieurs exploitants. Cela peut être dû à l'imprécision du dessin du cadastre ou du registre parcellaire graphique. Le tableau ci-dessous liste les différents propriétaires ainsi que le pourcentage et la surface qu'ils exploitent dans la parcelle. Vérifiez le pourcentage d'exploitation de la parcelle.

N° d'exploitant	Nom de l'exploitant	Part en %	Surface
00000000	TECHER Laurent	6,7%	2,22 Ha

A218

Années de référence : Cadastre : 2021 Propriétaires : 2021 RPS : 2022

Communes : VYDNE

Parcelles : 0218

Exploitants Propriétaires Carte

Pas de résultat

Il n'y a pas d'exploitant pour cette parcelle en 2022

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Favorable

AVIS DE LA CDPENAF DU 21 février 2023

Résultats du vote :

Avis favorable : 12

Abstention : 0

Défavorable : 1

Non votant : 1

L'avis **favorable** est majoritairement exprimé par la Commission.

**Le Directeur
Départemental Adjoint**

Christophe LEYSSENNE